



COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 21/2023 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 JUIN 2023

OBJET : Règlement Fonds communal pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

Depuis plusieurs années, chaque consommateur d'électricité de notre commune verse une taxe communale par le biais de sa facture de la Romande Energie de 0,7 ct/kWh, selon la Loi sur le secteur électrique (LSecEl), article 20, alinéa 1 : « L'usage du sol communal donne droit à un émolument tenant compte, notamment, de l'emprise au sol. Cet émolument est fixé par un règlement du Conseil d'Etat. », à savoir le Règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité (Ri-DFEI), article 3 : « L'indemnité communale pour usage du sol se monte à 0,7 ct/kWh ».

Jusqu'ici, cette taxe n'est pas attribuée, elle est versée dans le ménage communal. Avec le règlement cité en titre, la Municipalité souhaite affecter cette taxe à un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable. Ce règlement définit l'affectation et les conditions d'obtention d'une subvention liée à ce fonds. Il découle d'un modèle cantonal, contrôlé par la Direction générale de l'environnement.

De plus, la Municipalité vous présente également la directive concernant l'attribution de ces subventions communales.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission ad hoc,

Décide :

- d'accepter et d'adopter le règlement communal Fonds communal pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable,
- de décharger les commissions énergies et gestion finances de leur mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Thierry Salzmann



La Secrétaire
Carole Pose

Bavois, le 1^{er} mai 2023